

## PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

Le procès-verbal de la réunion du 3 février 2017 est adopté à l'unanimité.

### 2017/15 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après avoir fait une présentation détaillée avec la projection de tableaux, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur AULANIER est satisfait qu'il soit fait appel à l'ALEC pour des études sur l'économie d'énergie et rappelle que les investissements réalisés sur le remplacement des menuiseries extérieures dans différents bâtiments ont permis de réaliser des économies.

Par ailleurs, Monsieur AULANIER souligne que des services rendus aux léognanais sont supportés par la CCM.

Il donne pour exemple : la petite enfance, le transfert de la voirie d'intérêt communautaire, le service d'instruction des permis de construire.

De plus, des investissements peuvent être opérés grâce à des fonds de concours de la CCM (pistes cyclables), ce qui allège également les budgets communaux.

Il existe une véritable synergie entre les communes et la CCM.

Néanmoins, il regrette, du fait du veto de 4 communes, qu'il n'y ait pas de perspective ouverte à l'urbanisme de planification. Pour Monsieur AULANIER, cette opposition va dans le sens contraire des réformes des collectivités territoriales et des mutualisations.

Monsieur DIAS rappelle que les choix et projets présentés dans le DOB sont initiés par la majorité.

Il fait remarquer que par rapport au contexte national évoqué, de nombreuses incertitudes demeurent, à la veille des élections présidentielles et que les ambitions peuvent être modifiées.

Sur ce point, Monsieur le Maire indique que le budget est ambitieux et raisonnable et que les projets qui ont un impact direct sur la population sont bien étalés.

Monsieur DIAS précise que le timing pour l'acquisition de la propriété POUYANNE est tout à fait adapté et qu'il est favorable avec l'emprunt total pour couvrir cette dépense.

Enfin, Monsieur DIAS n'est pas en accord avec la formule de présentation de l'évolution des produits de services qui, à son sens, est très relative.

Monsieur FATH précise qu'il faut surtout prendre en compte les services périscolaires qui constituent le poste le plus important et l'évolution la plus marquante. Il fait constater que l'évolution est largement supérieure aux taux de 1 % qui ne correspondrait qu'à des ajustements des prix des services.

Les résultats démontrent que les familles font largement confiance aux services proposés puisque plus de 80 % des enfants sont inscrits à la restauration scolaire.

Monsieur FATH revient sur les propos de Monsieur AULANIER et le remercie de son intervention.

**CONSEIL MUNICIPAL**

*Procès-Verbal de la Réunion du 30 mars 2017*

L'an Deux Mille Dix Sept, le jeudi 30 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 15 mars 2017) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BARBAN, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie VABRE

	<b>NOM Prénom</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>EXCUSÉS Procuration à :</b>	<b>ABSENTS</b>
1	Laurent BARBAN	X		
2	Didier SERIS	X		
3	Nadine CHENNA		Mme EYL	
4	Bernard FATH	X		
5	Michel ZIMMER	X		
6	Marie-Christine GASTEUIL		M. BARBAN	
7	Serge MONNIER	X		
8	Catherine FOURNIER	X		
9	Muriel EYL	X		
10	Josette LUCAS		M. FATH	
11	Alain GIRAUDEAU	X		
12	Marc MINNEGHEER	X		
13	Simone HAEGEMANS		Mme LABASTHE	
14	Anne-Marie LABASTHE	X		
15	Claire GERARD-DARRACQ	X		
16	Benoist AULANIER	X		
17	Jean-François MOUCLIER		M. MINNEGHEER	
18	Fabrice BOS	X		
19	Marie-Hélène DUBOIS	X		
20	Philippe GOURY	X		
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD	X		
22	Marie-Christine ITHURRIA	X		
23	Sylvie VABRE	X		
24	Pierre POZZOBON	X		
25	Marie VIGUIER	X		
26	Philippe DIAS	X		
27	Benoit LACOSTE	X		
28	Catherine SY		M. PASETTI	
29	Nicolas PASETTI	X		

Il précise que les fonds de concours sont également ouverts aux chemins de randonnées, telle que la coulée verte que la commune va aménager.

Dans le cadre des mutualisations, Monsieur FATH informe que le personnel informatique de la CCM peut être mis à disposition des communes et que des bornes d'accès aux documents et renseignements administratifs vont être installées dans chaque mairie.

Monsieur FATH fait part de l'élaboration, en concertation avec le département de la Gironde, d'un livre blanc sur le secteur des Graves qui sera l'aboutissement d'une volonté de trouver des cohérences territoriales avec un schéma des services offerts au public.

Enfin, il rappelle que Léognan et les communes voisines sont privilégiées par rapport à l'emploi, à la déshérence et que le contexte national n'est en conséquence pas représentatif pour notre territoire.

Ces propos sont confirmés par une explosion des recettes fiscales en matière économique du fait de nouvelles implantations d'entreprises.

Madame VIGUIER intervient sur 2 points :

- dans le cadre de la préservation de la qualité de vie et des espaces verts, elle constate la présence de déchets éparpillés sur le sol et demande l'implantation de poubelles.

Monsieur le Maire rappelle que l'environnement est un sujet thématique et récurrent dans le Magazine et qu'un travail pédagogique est fait auprès des enfants et notamment du conseil municipal des jeunes qui participe, de manière très active, à l'opération « Nettoyons la Nature ».

- la deuxième question soulevée par Madame VIGUIER est de savoir si les entreprises retenues, lors des mises en concurrence systématiques comme il est mentionné dans le DOB, sont retenues sur les prix proposés.

Monsieur le Maire précise qu'il y a des barèmes de notation définis dans les règlements de consultation et que l'aspect technique a toujours une valeur prépondérante.

<b>2017/06 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – ASSUJETTISSEMENT A LA TVA</b>
---

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19 h 45.

\* \* \* \* \*



## CONSEIL MUNICIPAL

### *Procès-Verbal de la Réunion du 3 février 2017*

L'an Deux Mille Dix Sept, le vendredi 3 février à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 23 janvier 2017) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BARBAN, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Simone HAEGEMANS

	<b>NOM Prénom</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>EXCUSÉS Procuration à :</b>	<b>ABSENTS</b>
1	Laurent BARBAN	X		
2	Didier SERIS	X		
3	Nadine CHENNA	X		
4	Bernard FATH	X		
5	Michel ZIMMER		M. SERIS	
6	Marie-Christine GASTEUIL	X		
7	Serge MONNIER			X
8	Catherine FOURNIER	X		
9	Muriel EYL	X		
10	Josette LUCAS	X		
11	Alain GIRAUDEAU	X		
12	Marc MINNEGHEER	X		
13	Simone HAEGEMANS	X		
14	Anne-Marie LABASTHE	X		
15	Claire GERARD-DARRACQ	X		
16	Benoist AULANIER	X		
17	Jean-François MOUCLIER	X		
18	Fabrice BOS	X		
19	Marie-Hélène DUBOIS	X		
20	Philippe GOURY	X		
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD	X		
22	Marie-Christine ITHURRIA	X		
23	Sylvie VABRE	X		
24	Pierre POZZOBON	X		
25	Marie VIGUIER		Mme SY	
26	Philippe DIAS	X		
27	Benoit LACOSTE		M. DIAS	
28	Catherine SY	X		
29	Nicolas PASETTI	X		

## PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

### 2017/01 – ACQUISITIONS FONCIERES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après avoir évoqué l'évolution démographique de Léognan (+ 12,5 % entre 2009 et 2014) due à l'attractivité de la métropole et particulièrement de l'arc Sud-Ouest qui nécessite une augmentation de nos capacités d'accueil, Monsieur le Maire fait part de 2 opportunités foncières en centre-ville.

Un plan de masse est présenté en projection pour déterminer les propriétés et ainsi démontrer l'intérêt de ces acquisitions par leur emplacement à proximité de bâtiments publics et par leur richesse naturelle et patrimoniale qui constitue un poumon vert au centre de Léognan.

Avant de conclure la présentation de ce dossier, Monsieur le Maire précise que des réflexions futures seront menées sur le devenir des bâtiments existants et insiste sur la capacité financière de la commune à porter ce projet.

Madame CHENNA félicite Monsieur le Maire pour sa réactivité dès l'annonce des ventes. Elle fait remarquer que ce projet structurant ne peut être envisagé que grâce à une gestion prudente qui a permis de faire des économies. Elle prend pour exemple la rénovation du gymnase retenue par rapport à une reconstruction complète qui aurait généré une dépense beaucoup plus importante.

Monsieur AULANIER relève une gestion prudente avec un taux d'endettement en-deçà de la situation de la commune, ce qui permet d'acquérir cette propriété qui est stratégiquement bien placée, notamment à proximité du centre culturel qui manque réellement d'espace pour répondre à toutes les activités.

Ce projet répond aux prérogatives du SCOTT en matière de centralité secondaire et de cadre de vie.

Monsieur DIAS note que le terme d'opportunité est souvent repris et constate que le financement ne pose aucun problème.

Très favorable à cette acquisition, il demande si les grandes lignes du projet d'aménagement sont dessinées.

Monsieur le Maire s'engage sur la préservation des espaces naturels et indique que le programme reste à construire.

Pour l'instant, il considère cette délibération très enthousiasmante et espère qu'il y aura par la suite un temps de réflexion avec plusieurs phases de développement.

Monsieur FATH met en avant la gestion financière de la commune et précise que deux instruments sont essentiels pour préparer l'avenir : le budget et le PLU.

Il souligne les qualités de Monsieur le Maire qui lui ont permis de mener efficacement les négociations.

Enfin, Monsieur FATH propose que ce projet soit inscrit dans une démarche participative et citoyenne pour donner corps et vie aux futurs aménagements, ce qui va permettre de construire ensemble le devenir du territoire communal.

VOTE A L'UNANIMITE

**2017/02 – ZERO PESTICIDES – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est interdit aux collectivités d'utiliser les produits phytosanitaires.

A Léognan, ce dispositif est mis en place depuis quelques années. Aujourd'hui, il convient de doter les services des espaces verts de matériels adaptés.

Monsieur AULANIER précise qu'en 2016, l'utilisation des pesticides en France est en baisse pour la 1<sup>ère</sup> fois. Ceci démontre l'avancée de l'action politique en terme de protection de l'environnement.

Pour conclure, Monsieur le Maire fait référence au livre de Gilles CLEMENT « L'éloge des vagabondes ».

VOTE A L'UNANIMITE

**2017/03 – MOINS-VALUE SUR TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES**

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

**2017/04 – PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19 heures.

\* \* \* \* \*

